

Séance du 30 avril 2026
Délibération n°D2026-056

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril, à vingt-heures, le conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement **convoqué le 24 avril 2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX**, **maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**.

La séance a été publique.

Présents :	BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, PIONA Laurence, THOMAS Rémi, TOURNIER Anaïs et VICENTE Florian Formant la majorité des membres en exercice
Procuration(s) :	EGEA Frédéric (pouvoir à Samuel GALTIER), FAGES Christine (pouvoir à Corinne DELMAS), LEPETIT Philippe (pouvoir à Florian VICENTE), MUYS Elisabeth (pouvoir à Jean-Luc BERNARD), RAYNAL GAL Amérine (pouvoir à Esther CHUREAU), ROCHE Aude (pouvoir à Didier CADAUX), De SAINT SERNIN Guilhem (pouvoir à Laurence PIONA)
Absent(s) excusé(s) :	PRADAL Charlène
Nombre de Membres	
Afférents au conseil municipal :	19
En exercice :	19
Qui ont pris part à la délibération :	11
Quorum :	10

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Rémi THOMAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

D2026-056 : Budget communal – Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Florian VICENTE

Vu les articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant,

Considérant que le compte financier unique a été approuvé le 30 avril 2026,

RESULTAT DE L'EXERCICE		2025	
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
A	Dépenses	1 460 714.21	775 700.84
B	Recettes	1 841 859.55	459 642.73
C	Solde d'exécution (B-A)	381 145.34	- 316 058.11
Résultat intermédiaire		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
C	Solde d'exécution	381 145.34	- 316 058.11
D	Résultat reporté N-1	256 828.74	- 200 507.79
E	Résultat intermédiaire	637 974.08	- 516 565.90
Solde des restes à réaliser		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
F	Solde des restes à réaliser N		22 291.00
G	Résultat cumulé (E+F)	637 974.08	- 494 274.90
H	Besoin de financement		494 274.90
1	Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement H)		494 274.90
2	Report en fonctionnement R 002	143 699 .18	

Séance du 30 avril 2026
Délibération n°D2026-056

Le conseil municipal, Oûi cet exposé et après en avoir délibéré,
A la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s) (2 PIONA, GAUFFRE)

APPROUVE la proposition de Monsieur le maire.

Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Rémi THOMAS



Le maire,
Didier CADAUX



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux services de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire

Après publication le :

Transmission au représentant de l'État le :